



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2025 à 19h00**

---

**PRESENTS** : MM. Bruno AYCARD, Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Magali REYNIER, Christelle MINETTO-MALABRY, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX

**ABSENTS/EXCUSES** : Christian TURCHESCHI, Thierry TEISSEIRE, Fabien FRECH, Aurore OVION

---

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Il constate que le quorum requis est atteint, puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Décision modificative n°1 du Budget Principal de la commune

II – Demande de subvention auprès de la DRAC pour un diagnostic sanitaire préalable à la restauration générale de l'église

III – Adhésion à la convention de participation santé du Centre Départemental du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1<sup>er</sup> Janvier 2026

IV – Actualisation du régime des Comptes Epargne Temps

V – Avis sur le rapport de la CLECT du 13 novembre 2025 – Transfert du boulodrome E. GUEIT à La Farlède

VI – Avis sur les adhésions et reprises de compétences de diverses communes par Territoire d'Energie 83

VII – Adoption des décisions municipales

VIII – Questions diverses

## I – Décision modificative n°1 du Budget Principal de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 de la commune qui a pour objectif d'équilibrer les comptes en intégrant les dépenses et recettes nouvelles.

Désignation	Dépenses	(1)	Recettes	(1)
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121 500,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121 500,00 €</b>
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	24 900,00 €	0,00 €
R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €
R-7478 : Participations autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
R-748374 : Dotation de développement - biodiversité et aménités rurales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 900,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 900,00 €</b>	<b>41 400,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>154 900,00 €</b>	<b>162 900,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10223 : TICPE 2e part	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
R-1326 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	51 980,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 980,00 €</b>	<b>177 000,00 €</b>
D-2118 : Autres terrains	7 180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21611 : Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21612 : Biens historiques et culturels immobiliers: Dép. ultér. immo.	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel informatique	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>117 180,00 €</b>	<b>178 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>117 180,00 €</b>	<b>178 200,00 €</b>	<b>115 980,00 €</b>	<b>177 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>69 020,00 €</b>		<b>69 020,00 €</b>

(1)Y compris les restes à réaliser

Approbation à l'unanimité.

## **II – Demande de subvention auprès de la DRAC pour un diagnostic sanitaire préalable à la restauration générale de l'église**

---

La commune souhaite engager une démarche de restauration de l'église de l'Assomption, inscrite à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques le 18 juin 1987. Un diagnostic préalable doit être réalisé afin d'évaluer l'état sanitaire de l'édifice et de définir les interventions nécessaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour financer une partie de cette étude.

Dépenses		Recettes	
Travaux :	31 910,00 €	DRAC (25%) :	7 977,00 €
		Autofinancement (75%) :	23 933,00 €
Total :	31 910,00 €		Total : 31 910,00 €

Approbation à l'unanimité.

## **III – Adhésion à la convention de participation santé du Centre Départemental du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1<sup>er</sup> Janvier 2026**

---

Le décret n°2022-581 impose aux collectivités de proposer à leurs agents un contrat groupé de protection sociale complémentaire (mutuelle santé), avec participation financière de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

La commune de Belgentier a adhéré à la procédure de mise en concurrence groupée organisée par le CDG83, qui a permis de retenir l'offre de la MNT. La commune a obtenu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 Novembre 2025 pour une participation à hauteur de ce 22 euros brut par mois (pour les agents adhérents).

Approbation à l'unanimité.

## **IV – Actualisation du régime des Comptes Epargne Temps**

---

Le Compte Epargne Temps a été institué par délibération de la commune en date du 9 novembre 2020. Il est nécessaire d'actualiser la délibération en application de l'arrêté du 24 novembre 2023 qui modifie notamment le montant de la monétisation des jours de congés (83€ au lieu de 75€ pour les catégories C, 100€ au lieu de 90€ pour les catégories B et 150€ au lieu de 135€ pour les catégories A).

Approbation à l'unanimité.

## **V – Avis sur le rapport de la CLECT du 13 novembre 2025 – Transfert du boulodrome E. GUEIT à La Farlède**

---

La commune de Belgentier est invitée à se prononcer sur le dernier rapport de la CLECT. Celui-ci acte le déclassement du boulodrome E. Gueit, transféré initialement à la CCVG en même temps que le stade Astier

au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En conséquence, le boulodrome sort du périmètre communautaire et revient désormais en gestion communale, sous l'administration de La Farlède.

Approbation à l'unanimité.

## **VI – Avis sur les adhésions et reprises de compétences de diverses communes par Territoire d'Energie 83**

A la demande de Territoire d'Energie 83, il est demandé de se prononcer sur le principe de transfert de compétences optionnelles de 3 communes au profit de TE83 :

- Le Luc pour adhérer à la compétence « Organisation de la distribution publique du gaz »
- Tanneron pour adhérer à la compétence « IRVE Réseau de prise en charge électrique »
- Forcalqueiret pour adhérer à la compétence « IRVE Réseau de prise en charge électrique »

Approbation à l'unanimité.

## **VII – Adoption des décisions municipales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

## **VIII – Questions diverses**

Monsieur le Maire indique Jean-Louis BERTHET, ancien Conseiller Municipal et Président du Comité des Fêtes, est décédé le 13 novembre dernier. La commune a exprimé son soutien à sa famille.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de Noël se tiendra le dimanche 21 décembre à la salle Aycard et sur le parking de la place Arnaud.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

---

Le Maire,  
M. Bruno AYCARD



Le secrétaire de Séance  
M. Jean-Baptiste LEDOUX

